

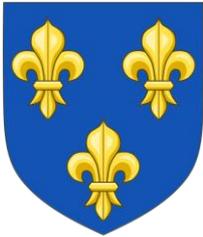
Concours de Blason

Vaugrigneuse n'a pas de blason.

L'objectif est d'en créer un qui pourra ensuite apparaître sur les documents officiels et contribuer à créer une identité partagée pour notre village.

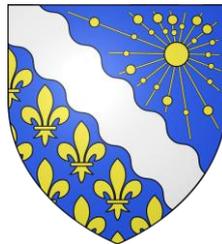
Un blason doit respecter les règles héraldiques. L'héraldique est la science du blason. Elle s'est développée au Moyen Âge (les écus des chevaliers). C'est à la fois une discipline artistique ancienne et l'une des sciences de l'histoire car elle nous renseigne sur les origines, les liens de parenté, etc.

L'héraldique est toujours présente de nos jours. Les régions et les départements ont leurs blasons, ainsi que de nombreuses villes.



Île de France

D'azur à trois fleurs de lys d'or.



Essonne

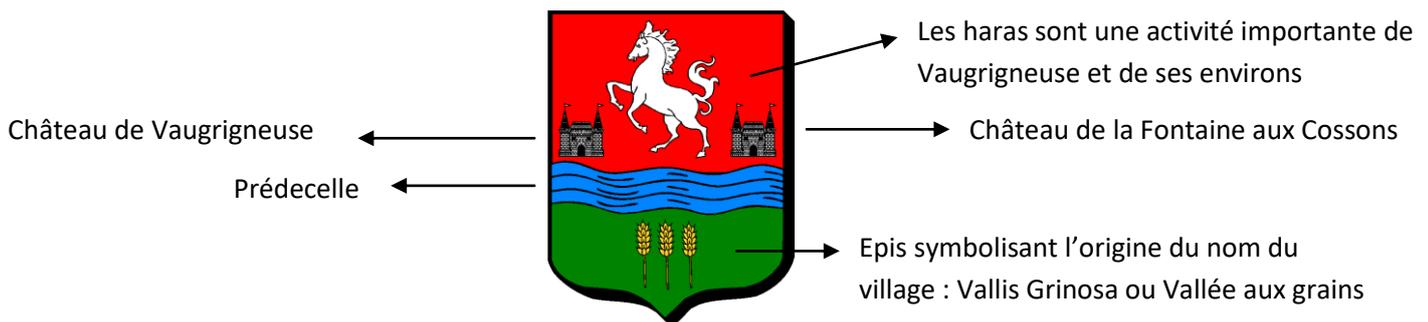
D'azur à la bande ondée d'argent, accompagnée en chef d'un besant éclatant de dix huit rais chargés de vingt trois besants de taille très inférieure et en pointe d'un semé de fleurs de lys Île-de-France, le tout d'or



Paris

De gueules à la nef équipée et habillée d'argent voguant sur des ondes du même mouvement de la pointe, au chef d'azur semé de fleurs de lys d'or.

Un exemple de blason pour Vaugrigneuse a été conçu par Stéphane Daudier.



Coupé au premier de gueules accompagné en chef d'un cheval d'argent cabré, accosté de deux châteaux et au second de sinople accompagné en tête d'une fasce ondée d'azur et chargé en pointe de 3 épis d'or rangé en fasce.

La couleur rouge (gueules) symbolise le désir de servir, le bleu (azur) est la couleur de la rivière, c'est aussi le symbole de la loyauté, le vert (sinople) est la couleur des champs et le symbole de la santé. Ces 3 couleurs représentent bien Jean Héroard qui a servi loyalement Louis XIII en tant que médecin du roi.

Vous pouvez, soit améliorer ce modèle, soit en créer un autre. La date limite de remise des soumissions est le samedi 31 octobre 2020. Vous pouvez faire parvenir votre œuvre, soit par mail à contact@ville-vaugrigneuse.fr , soit en la déposant à la mairie.

La principale règle du blason concerne les couleurs. Celles-ci n'existent qu'en nombre limité et portent (en français) des noms particuliers qui soulignent leur caractère abstrait : or (jaune), argent (blanc), gueules (rouge), sable (noir), azur (bleu), sinople (vert) et pourpre (violet-gris). Ces couleurs ne peuvent pas s'employer indifféremment. Le blason, en effet, répartit ces sept couleurs en deux groupes : dans le premier sont rangés les métaux : l'or et l'argent ; dans le second, les émaux : le gueules, le sable, l'azur, le sinople et le pourpre. La règle interdit de superposer deux couleurs appartenant au même groupe. Prenons l'exemple simple d'un écu dont la figure est un lion ; si le champ de cet écu est d'azur, le lion pourra être d'or ou d'argent, mais il ne pourra pas être de gueules, de sable, de sinople ou de pourpre. Inversement, si le champ est d'or, le lion pourra être de n'importe quelle couleur sauf l'argent.

En plus des métaux et des émaux sont parfois utilisés la carnation (la couleur chair) et les fourrures : l'hermine (voir le drapeau breton) et le vair (la fourrure du petit gris, une sorte d'écureuil). La pantoufle de Cendrillon est en vair et non en verre !

Vous trouverez plus d'informations sur l'héraldique sur Wikipedia et sur ce site : <http://blasons.free.fr/heraldique/heraldique.php>

Les 3 réalisations représentant le mieux notre village seront sélectionnées par le conseil municipal et seront soumises au vote des habitants pour avis. Le conseil se réserve le droit de faire appel à un professionnel pour retoucher le blason lauréat si nécessaire.

Une fois notre blason choisi, un autre concours sera organisé pour le logo de la mairie. La mairie continuera à utiliser le papier à en tête avec l'actuel logo jusqu'à épuisement du stock.